



**Procès-verbal de la 9^e assemblée publique
de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)
tenue le jeudi 17 décembre 2020 à 13h30
via la plateforme collaboratrice Teams**

Personnes présentes :	M. Michel Byette	président
	M. Claude Ferron	vice-président
	M. Pierre Montreuil	administrateur
	M. François Dubois	administrateur et représentant des usagers du transport adapté
	M. Philippe Lauzon	administrateur et représentant des usagers du transport urbain
	Mme Valérie Renaud-Martin	administratrice
Personne : absente	Mme Mariannick Mercure	administratrice
Personnes ressources:	M. Patrice Dupuis	Directeur général
	Mme Caroline Cinq-Mars	Directrice des services administratifs et trésorière
	Mme Roxanne Loranger	Directrice des ressources humaines et secrétaire corporative

1. Mot de bienvenue du président

M. Michel Byette, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre cette 9^e assemblée ordinaire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

(116-20) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Philippe Lauzon
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au point 13 « Affaires diverses » le point suivant :

a) Contrat du directeur général de la STTR

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire à huis clos du 26 novembre 2020

(117-20) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Philippe Lauzon
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la secrétaire corporative soit dispensée de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 novembre 2020 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 novembre 2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 10 décembre 2020

(118-20) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Byette
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la secrétaire corporative soit dispensée de lire le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 10 décembre 2020 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 décembre 2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

5. Comptes à payer

(119-20) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Philippe Lauzon
APPUYÉ DE : M. Michel Byette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soient adoptés les comptes à payer par chèques numérotés de 29718 à 29836 et les paiements directs 764 à 788 le tout couvrant la période du 3 au 27 novembre 2020, pour une somme totale de 829 792.95\$ à puiser à même le fonds d'opération.

ADOPTÉE

6. Adoption du budget 2021

(120-20) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Renaud-Martin
APPUYÉE DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soit adopté le budget pour l'année 2021, comprenant un montant de 2 082 700\$ au transport adapté et de 13 159 700\$ au transport urbain, pour un total de 18 849 900\$, excluant l'amortissement de 3 905 000\$

QUE conformément à l'article 116 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., c. S-30.01), le budget pour l'année 2022 soit transmis à la ville de Trois-Rivières pour adoption.

ADOPTÉE

7. Adoption du plan d'effectif 2021

(121-20) CONSIDÉRANT les enjeux et les axes du plan stratégique de la STTR :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
APPUYÉ DE : M. Philippe Lauzon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil d'administration adopte le plan d'effectifs révisé en modifiant les éléments constituant la structure organisationnelle et la classification et description sommaire des tâches de certains postes.

ADOPTÉE

8. Calendrier des réunions 2021 du conseil d'administration

(122-20) CONSIDÉRANT l'article 26 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., c. S-30.01);

CONSIDÉRANT que le calendrier des réunions du conseil d'administration doit être adopté pour toute l'année :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Montreuil
APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les assemblées publiques du conseil d'administration de la STTR aient lieu à la salle publique de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, les 4^e mercredi de chaque mois, à l'exception des mois de juin et décembre où elles se tiendront le 3^e mercredi et des mois de juillet et août où il y a relâche ;

QUE l'heure des assemblées soit fixée à 19h et qu'un avis indiquant les dates et lieux des assemblées du conseil d'administration soit publié dans un journal distribué sur le territoire de la STTR.

ADOPTÉE

9. Levée d'option pour une période de 7 ans du contrat lié à l'appel d'offres 13-04- Contrat de support et d'entretien GIRO-ACCÈS

(123-20) ATTENDU QUE le consortium des sociétés de transport de Sherbrooke, Outaouais, Saguenay et Trois-Rivières a procédé à l'implantation d'un système d'aide à l'exploitation en temps réel pour le transport adapté ;

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke a été mandatée pour être le donneur d'ouvrage pour le compte du consortium ;

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke a procédé, dans le cadre de ce projet, à un appel d'offres public 13-04 « fourniture du système d'aide à l'exploitation (SAE) en temps réel pour le transport adapté »;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres, une seule soumission a été déposée et que celle-ci a été jugée conforme ;

ATTENDU QUE le contrat pour « fourniture du système d'aide à l'exploitation (SAE) en temps réel pour le transport adapté » a été octroyé, pour et au nom du consortium par la résolution no 080-14 à la firme Giro Inc. ;

ATTENDU QUE selon la demande de changement no DDC-TA-003, des modifications aux termes du contrat de support et d'entretien ont été apportées et approuvées ;

ATTENDU QUE les articles 3.3 et 3.5 de l'Annexe C du contrat original, après une période initiale de trois (3) ans se terminant le 20 mars 2021, prévoit une possibilité de renouvellement du contrat de support et d'entretien de sept (7) fois un (1) an pour les années 4 à 10 ;

ATTENDU QU'il est requis de mandater la Société de transport de Sherbrooke afin qu'elle puisse lever lesdites options.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Philippe Lauzon
APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

Que le conseil mandate la Société de transport de Sherbrooke pour lever les options qui prévoit une possibilité de renouvellement du contrat de support et d'entretien de sept (7) fois un (1) an pour les années 4 à 10 ;

Que le conseil autorise le directeur général, en tant que membre du consortium, à procéder à la levée d'option auprès de Giro Inc. pour la période du 21 mars 2021 au 20 mars 2022, selon les coûts indiqués dans le tableau ici-bas, toutes taxes exclues, qui seront indexés selon la moyenne de l'IPC tel que le prévoit le contrat initial à l'Annexe C article 3.3.

Entretien de l'ouvrage	Outaouais	Saguenay	Sherbrooke	Trois-Rivières	TOTAL
Année 4	54 044\$ + IPC	31 488\$ + IPC	42 084\$ + IPC	17 564\$ + IPC	145 180\$ + IPC
Années 5 à 10	324 264\$ + IPC	188 928\$ + IPC	252 504\$ + IPC	105 384\$ + IPC	871 080\$ + IPC
Total levée d'option	378 308\$ + IPC	220 416\$ + IPC	294 588\$ + IPC	122 948\$ + IPC	1 016 260\$ + IPC

Que le conseil autorise le directeur général, en tant que membre du consortium, à procéder à la levée d'option pour les six (6) années subséquentes, si les conditions sont favorables, selon les coûts indiqués dans le tableau ci-haut, toutes taxes exclues, qui seront indexés annuellement selon la moyenne de l'IPC tel que le prévoit le contrat initial à l'Annexe C article 3.3.

ADOPTÉE

10. Règlement 158 (2021) sur le programme de dépenses en immobilisations pour les années 2021-2025

(124-20) EN vertu des articles 132, 133 et 134 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., c. S-30.01) :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
 APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement 158 (2021) sur le programme de dépenses en immobilisations de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR) pour les années 2021-2025, soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTÉE

11. Embauche d'un Coordonnateur- Technologie de l'information

(125-20) CONSIDÉRANT les résultats du processus de sélection ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
 APPUYÉ DE : M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Dominic Ricard soit embauché à titre de Coordonnateur- Technologie de l'information, et ce, au plus tard le 8 mars 2021 ;

QUE la rémunération soit relative aux règles de gestion des employés cadres en vigueur.

ADOPTÉE

12. **Renouvellement du contrat du système de comptage par Infodev**

(126-20) Conformément à l'article 101.1, paragraphe 10 du premier alinéa de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., c. S-30.01) :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente résolution remplace celle adoptée le 30 juillet 2020 pour laquelle la STTR autorisait un contrat de service de 12 mois, au montant avant taxes de 8545,63\$.

QUE la STTR autorise l'entente de service de 12 mois de gré à gré avec la firme Infodev pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 pour une somme avant taxes de 9527.71\$ avec possibilité de renouvellement pour une période additionnelle de 2 ans, et ce, pour un montant total de 28 583.13 avant taxes, plus une contingence de 10%, pour un grand total de 39 149.81\$ pour 3 ans.

QUE le directeur général de la STTR soit autorisé à signer pour et au nom de la STTR, les documents s'y référant.

ADOPTÉE

13. **Affaires diverses**

a) **Contrat du directeur général de la STTR**

(127-20) Considérant la nomination du directeur général de la STTR le 11 juin 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Montreuil
APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter les modalités du contrat du directeur général, Monsieur Patrice Dupuis, et ce, rétroactivement à la date de nomination, soit le 11 juin 2020.

ADOPTÉE

14. **Période de questions**

1) **De combien est l'augmentation au mois de janvier 2021 ? (Alexandre Lesmerises)**

Il n'y a pas d'augmentation des tarifs en 2021. La grille de tarification des différents titres est disponible sur le site internet de la STTR.

2) Va-t-il y avoir des autobus 100% électriques un jour ? (Alexandre Lesmerises)

La STTR a commencé à travailler sur le projet d'électrification du centre de services. Des travaux sont nécessaires avant de pouvoir accueillir les premiers véhicules. Nous souhaitons pouvoir accueillir nos premiers autobus complètement électriques en 2023, soit deux ans avant l'exigence provincial. Il faut comprendre également que la technologie disponible aujourd'hui ne nous permet pas de remplacer un véhicule hybride par un véhicule électrique, l'autonomie entre deux charges n'étant pas suffisante.

3) Peut-on modifier un peu la ligne 16 pour aller chercher la rue Vincent Bélanger ou le dépanneur tout près ? (Alexandre Lesmerises)

Cette demande sera analysée. La décision devra tenir compte du potentiel de clientèle visée et aussi de l'impact sur la synchronisation du réseau.

4) Pourquoi n'y a-t-il pas de signe indiquant qu'il est interdit de fumer au terminus du centre-ville ? (François Veilleux)

Certains de nos abribus exposent le logo « interdiction de fumée ». Une vérification sera faite afin de s'assurer que la totalité de nos abribus dispose de cette affiche d'interdiction.

5) À la suite d'une tournée de la ville, comme vous l'avez spécifié le 24 septembre dernier, pensez-vous pouvoir, comme dans d'autres villes de dimension équivalente à la nôtre (Saguenay), remettre certains circuits avec des fréquences de passage aux 30 minutes ou à l'heure fixe ? (François Veilleux)

Il n'est pas envisagé, à court terme, de faire des changements pour amener certains circuits à la fréquence de 30 ou 60 minutes.

6) Dans le procès-verbal du 16 octobre de cette année, vous mentionnez le nom d'une employée qui a été congédiée. La ville dans la même situation, soit dans les cas de congédiement, ne le fait pas par respect et discrétion pour la personne et sa famille. Pour quelles raisons la STTR le fait-elle ? (Hélène Gauron)

La STTR inclut toutes les informations ayant fait l'objet d'une résolution dans ses procès-verbaux.

7) Pour 2017-2018 et 2019, qu'elles sont les pourcentages d'utilisation des fonds qu'utilisent le transport urbain au niveau opérationnel. ? (ex : en 2017-2018-2019, le transport adapté utilisait 12.0% des fonds malgré une augmentation de leur budget à chaque année. (Hélène Gauron)

Utilisation des fonds		
Année	Transport adapté	Frais de fonctionnement
2017	12%	67%
2018	12%	67%
2019	12%	66%

Source : Rapports annuels 2017-2018 et 2019

- 8) Le conseil de ville, lors de la séance du mardi le 15 décembre, a voté, à l'article 120, une somme supplémentaire de 400 000 \$ pour l'année 2020 à la STTR, et ce, pour faire face à des dépenses importantes de réorganisation administrative qui ont eu lieu en 2020. Donc, la ville a donné à la STTR pour 2020 : 1 400 000 \$ et donne en 2021 : 1 200 000 \$. Lors de l'assemblée du 22 janvier et 19 février 2020, le président d'alors, M. Luc Tremblay, avait mentionné que la grande majorité du budget global de 2020 soit 19 M environ, irait principalement pour la réorganisation interne et l'embauche de personnel supplémentaire et peu pour le niveau opérationnel qui se fera en 2021. Question : Quelles sont les dépenses administratives justifiant cette somme supplémentaire pour 2020 ? (Hélène Gauron)

La raison du budget amendé de 2020, au montant de 400 000\$ et qui a fait l'objet d'une résolution à la ville de Trois-Rivières, est dû au bris de contrat de travail survenu au printemps 2020 entre la STTR et M. Guy de Montigny.

15. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée aura lieu le mercredi 27 janvier 2021 à 19 h.

16. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR :

M. Claude Ferron

APPUYÉ DE :

M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 15h30

ADOPTÉE

M. Michel Byette
Président

Mme Roxanne Loranger
Secrétaire corporative